

AR Prefecture

046-214601379-20250515-202505005-DE
Reçu le 20/05/2025

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 mai 2025.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	10	10

Date de la convocation le 7/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de mai à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de LABASTIDE-MARNHAC s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Daniel JARRY, Maire

Etaient présents : Daniel JARRY – Josiane MIO-BERTOLO – Fabrice CLARY – Marie CALMON LAGARRIGUE – Julian GOMEZ – Evelyne CRABOL – Evelyne DESCHAMPS – Jean-Marc LAVIALE – Pierre MASSABEAU – Sylvia BAQUE

Absents : Jean-Jacques BOUSQUET – Liliane RESSEGUIER – Sylvie LOUIS – Benoît JURASCHEK – Olivier TAURAND

Secrétaire de séance : Fabrice CLARY

DELIBERATION N° 2025-05005

Objet : Création d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 34 h / 35 h à compter du 01/07/2025 affecté à l'école communale.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C, actuellement adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, titulaire du CAP petite enfance, qui fait partie des effectifs et peut prétendre à une intégration directe.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade des ATSEM principal de 1^{ère} classe.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

VU le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des emplois,

AR Prefecture

DECIDE

046-214601379-20250515-202505005-DE
Reçu le 20/05/2025

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Transmis au Représentant de l'Etat le 20/05/2025

Publié le 20/05/2025.

Fait

à

LABASTIDE-MARJAC

Le

15/05/2025

LE MAIRE ou LE PRÉSIDENT,



Madame la Maire / Monsieur le Maire / Madame la Présidente / Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>